

# EAU DE JAVEL PARFUMÉE CITRON

**130514**

## PROPRIÉTÉS

Eau de javel parfumée citron pour la désinfection des locaux, poubelles, sanitaires, sols...  
Permet de désinfecter les supports en laissant un agréable parfum.  
Produit bactéricide selon les normes EN 1040 et 1276 et fongicide selon les normes EN 1275 et 1650.  
Nettoyage et désinfection divers.

## MODE D'EMPLOI

S'utilise dilué avec de l'eau.  
Pour la désinfection de sols, surfaces, compatible avec le secteur alimentaire, sous réserve d'un rinçage à l'eau potable après 5 minutes de temps de contact : mettre 150 ml de javel parfumée dans 5 litres d'eau froide.  
Pour la désinfection de WC, siphons, canalisations : 250 ml d'eau de javel parfumé.  
Temps de contact 15 minutes.  
Pour la désinfection de vaisselle : 300 ml d'eau de javel parfumée dans 20 litres d'eau froide.  
Temps de contact 15 minutes.  
Attention : les dilutions de l'eau de javel parfumée doivent être utilisées dans les 24 heures.

## CARACTÉRISTIQUE TECHNIQUES

Aspect	Liquide limpide jaunâtre
Parfum	Citron
pH	12,75 +/- 0,5
Densité	1,035 +/- 0,02
Stockage	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid
Matières actives	Hypochlorite de sodium (CE : 231-668-3) à 23 g/l
Contient parmi d'autres composants (règlement CE N°648/2004)	Parfum Inférieur à 5 % : agents de blanchiment chlorés

## CONDITIONNEMENT

- Carton de 4 x 5 l
- Carton de 8 x 2 l

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

N° de téléphone d'appel d'urgence du Centre Suisse d'Information Toxicologique :

- Depuis la Suisse : **145**
- Depuis l'étranger : **+41 44 251 51 51**

Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande.

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

---

Ces informations, données à titre indicatif, sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.  
Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.